

Prolongé jusqu'en 2024

PLAN D'ACTION 2020-2022

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER
L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Le 27 avril 2022, le Conseil des ministres a adopté le décret no 708-2022 ayant pour effet de reporter l'exercice de révision de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Ainsi, tout comme la stratégie 2018-2022, le présent plan d'action se prolongera et sera en vigueur pour une période pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2024.

Ce document a été réalisé par la Direction de la coordination des interventions économiques territoriales du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE).

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : www.economie.gouv.qc.ca

ISBN : 978-2-550-94361-7 (PDF)

Dépôt légal – 2023

Bibliothèque des Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

TABLE DES MATIÈRES

MISSION, MANDATS ET OFFRE DE SERVICE GLOBALE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE (MEIE) EN OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES (OVT)	5
Notre mission	5
Nos mandats	5
Offre de service globale du Ministère en occupation et vitalité des territoires	6
INTERVENTIONS DU MINISTÈRE DANS LE CADRE DES PRIORITÉS RÉGIONALES OVT	12
Actions du MEIE en réponse aux priorités régionales spécifiques OVT	13
ACTIONS PRÉVUES DE DÉCENTRALISATION, DE DÉLÉGATION ET DE RÉGIONALISATION	23
CONCLUSION	23

SIGLES ET ACRONYMES

AEQ	Accès entreprise Québec
AERAM	Aide aux entreprises en régions en alerte maximale
CTEQ	Centre de transfert d'entreprise du Québec
CDRQ	Coopérative de développement régional du Québec
CAR	Conférences administratives régionales
DT	Directions territoriales
ERAC	Espaces régionaux d'accélération et de croissance
FAIR	Fonds d'aide aux initiatives régionales
FLI	Fonds locaux d'investissement
IQ	Investissement Québec
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
MO	Ministères et organismes
MRC	Municipalités régionales de comté
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
OTN	Offensive de transformation numérique
PME	Petites et moyennes entreprises
PAGE	Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat
PAGES	Plan d'action gouvernemental en économie sociale
PQE	Plan québécois en entrepreneuriat
PAEN	Programme d'aide à l'entrepreneuriat
PAUPME	Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
PSO	Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation
PADS	Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence
ZI	Zones d'innovation
ZIP	Zones industrialo-portuaires

MISSION, MANDATS ET OFFRE DE SERVICE GLOBALE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE (MEIE) EN OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES (OVT)

NOTRE MISSION

Le Ministère a pour mission de soutenir la croissance et la productivité des entreprises, l'entrepreneuriat, la recherche, l'innovation et sa commercialisation, l'investissement ainsi que le développement numérique et des marchés d'exportation. Son action, notamment par ses conseils au gouvernement, vise à favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de prospérité durable.

NOS MANDATS

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- administration des sommes qui lui sont confiées, en concertation avec les instances reconnues, afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et entreprises d'économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- appui au développement des secteurs économiques;
- conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes (MO) concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide;
- coordination des interventions gouvernementales relativement au développement du numérique et des zones d'innovation (ZI);
- coordination gouvernementale des travaux d'allègement réglementaire;
- délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité et administration de lois;
- élaboration d'offres intégrées et coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs;
- élaboration des positions, défense des intérêts du Québec lors de la négociation ou de la mise en œuvre d'accords commerciaux et défense des intérêts du Québec et des entreprises québécoises lors de différends commerciaux;
- harmonisation et cohérence des actions gouvernementales en matière de développement économique, de recherche, de science, de technologie et d'innovation;
- orientation et coordination de la promotion à l'étranger des produits et services québécois;
- orientation et coordination de la prospection d'investissements, de l'expansion des marchés et de la concrétisation des activités qui en découlent;
- promotion de la recherche, de la science, de l'innovation et de la technologie afin de contribuer au développement ainsi qu'au soutien d'une culture scientifique et de l'innovation auprès des entreprises;
- soutien au milieu de l'éducation et aux centres de recherche contribuant à la mise en place de conditions favorables à la recherche, au transfert de connaissances et à la commercialisation de cette recherche.

OFFRE DE SERVICE GLOBALE DU MINISTÈRE EN OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES

Les stratégies, mesures et initiatives suivantes seront déployées par le Ministère afin d'accomplir sa mission dans l'ensemble des régions du Québec, en accord avec ses mandats :

Déploiement du réseau Accès entreprise Québec (AEQ)

À l'automne 2020, le gouvernement du Québec a annoncé la mise sur pied du réseau AEQ dans le but de renforcer les services d'accompagnement offerts aux entrepreneurs et aux entreprises dans chacune des régions du Québec afin d'accélérer le développement économique régional.

À cet effet, une somme de 97,5 M\$ sur cinq ans a été octroyée au MEIE. De ce montant, 90 M\$ servent à l'ajout de ressources dans les municipalités régionales de comté (MRC) et 7,5 M\$ sont réservés pour soutenir des initiatives qui permettront d'améliorer les compétences, le développement d'outils d'intervention, le maillage et la synergie des interventions régionales.

Le réseau AEQ vise à augmenter le nombre d'entreprises en démarrage et à positionner chaque MRC dans une approche complémentaire d'accompagnement et de financement des entreprises avec Investissement Québec (IQ) régional et international. Le réseau AEQ a également pour mandat de s'assurer que les entreprises ont accès à des services d'accompagnement de haute qualité et d'investissement comparables d'une région à l'autre dans le respect des spécificités régionales.

Zones d'innovation (ZI)

Le Ministère a notamment pour mandat de favoriser la création de ZI, qui sont au cœur de la vision économique du gouvernement du Québec. Par l'accélération de la commercialisation des innovations, les exportations, les investissements locaux et étrangers ainsi que la productivité des entreprises, les ZI contribueront à la réussite, à la croissance et à la prospérité du Québec.

À cet effet, le gouvernement a annoncé des investissements totaux de 230 M\$ entre 2020-2021 et 2025-2026 pour le déploiement de ZI et de projets innovants qui présentent un intérêt économique important pour le Québec.

Les ZI sont des territoires géographiques délimités où collaborent de façon accrue, au sein de milieux de vie attrayants, des acteurs municipaux, de l'enseignement, de la recherche, de l'innovation, de l'industrie et de l'entrepreneuriat. Elles miseront sur des secteurs d'activité ou des technologies de pointe pour lesquels les territoires visés détiennent des avantages concurrentiels durables. Leurs liens et leurs retombées dépasseront largement ces territoires et contribueront au rayonnement et à l'attractivité du Québec sur la scène internationale.

Le Ministère s'engage, au cours des prochaines années, à mettre de l'avant l'accompagnement offert aux organisations ayant présenté un projet de ZI. Il vise aussi à coordonner le déploiement des zones désignées en assurant leur complémentarité avec les autres initiatives de développement économique menées partout au Québec. Il cherchera à trouver et à développer des solutions, notamment pour la création de milieux de vie attractifs et durables ou pour l'engagement citoyen ou l'inclusion.

Décontamination et valorisation des terrains

Dans certaines villes du Québec, la décontamination et la remise en valeur de terrains seront essentielles afin de favoriser le développement économique. À ce titre, le budget 2019-2020 allouait une somme de 320 M\$ sur cinq ans à la décontamination et à la valorisation de terrains stratégiquement situés et présentant un potentiel de développement économique dans diverses villes du Québec.

De cette enveloppe, 220 M\$ ont été octroyés à neuf villes au 31 mars 2019 dans la phase 1, soit : 100 M\$ à Montréal, 50 M\$ à Québec et 10 M\$ à chacune des villes de Lévis, de Trois-Rivières, de Sherbrooke, de Longueuil, de Laval, de Gatineau et de Saguenay.

Les 100 M\$ restants sont attribués à la phase II. De cette phase II, 10 M\$ ont été octroyés à Shawinigan en 2019-2020; 10 M\$ à l'Assomption et 10 M\$ à Amos en 2020-2021; et 10 M\$ à Sainte-Marie, 10 M\$ à Rimouski et 10 M\$ à Delson en 2021-2022. Un montant de 40 M\$ pourra être octroyé en 2022-2023, dernière année pour laquelle des fonds de cette enveloppe initiale de 320 M\$ sont disponibles.

Démarche ACCORD

La démarche ACCORD repose sur le regroupement et la mobilisation de gens d'affaires, et s'appuie sur les forces régionales et la recherche d'excellence dans les secteurs clés du Québec. Elle mise sur le développement d'alliances et de réseaux industriels entre des participants d'un même secteur économique.

La démarche ACCORD vise à positionner les régions du Québec comme des sièges de compétences industrielles spécifiques reconnues en Amérique et dans le monde en développant des créneaux et des pôles d'excellence qui pourront devenir leur image de marque.

Elle vise également à accroître la productivité et à favoriser l'emploi en misant sur l'innovation et l'exportation, à contribuer à l'émergence de projets économiques structurants dans les régions du Québec et à favoriser la création de réseaux industriels intra et interrégionaux.

Afin d'assurer une synergie régionale et interrégionale, la démarche ACCORD a pour objectifs :

- d'encourager la mise en commun de connaissances sectorielles;
- de favoriser la collaboration entre les entreprises d'un même secteur;
- d'inciter à la mobilisation et à la concertation.

Économiquement, la démarche a pour but d'augmenter le chiffre d'affaires des entreprises concernées et de les rendre plus concurrentielles à l'aide du développement et de la réalisation de projets collaboratifs et innovants, de l'implantation des meilleures pratiques et du développement des marchés à l'international.

Elle permet la priorisation de secteurs économiques prometteurs et l'utilisation des forces régionales pour le développement de stratégies nichées.

On compte actuellement 26 créneaux d'excellence, 5 créneaux d'excellence interrégionaux et 3 pôles d'excellence. Ces 34 organisations sont présentes dans 15 régions et évoluent dans 11 secteurs d'activité.

Le Ministère continuera à soutenir les créneaux et les pôles d'excellence dans leurs efforts de développement et de rayonnement.

Offensive de transformation numérique (OTN)

Dans le but de soutenir la numérisation et la relance des petites et moyennes entreprises (PME) québécoises, le gouvernement a octroyé 130 M\$ de 2020 à 2022 pour lancer l'OTN, qui vise à :

- encourager les entreprises à se tourner vers le mode numérique et leur offrir des services-conseils;
- permettre à plus d'entreprises d'élaborer un plan numérique et un plan de mise en œuvre de projets numériques;
- aider financièrement les entreprises dans la réalisation de leurs projets numériques;
- accélérer la croissance des PME innovantes par un meilleur accompagnement.

Le virage numérique des PME québécoises passe également par l’instauration d’une meilleure synergie entre les membres de l’écosystème de soutien aux entreprises du Québec visant à accélérer la transformation numérique des entreprises.

À cet effet, un continuum de services a été mis en place entre le ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), les conseillers spécialisés en développement économique du réseau IQ régional et le MEIE afin d’apporter un soutien optimal en s’assurant de la complémentarité de l’OTN avec les programmes existants. Ce continuum permet d’avoir un cheminement visant à assurer un accompagnement continu tout au long de la démarche de transformation numérique de l’entreprise.

L’OTN est une initiative stratégique qui s’appuie sur la contribution, la synergie et la mobilisation des acteurs de l’écosystème de développement économique et des réseaux d’expertise au Québec.

Elle est déployée au sein de projets et de propositions visant à accélérer la transformation numérique des entreprises. Ces projets s’articulent autour de la sensibilisation et de l’accompagnement pour permettre aux entreprises de toutes les régions du Québec et de tous les secteurs, y compris celles de l’économie sociale, d’accélérer leur virage numérique et d’accroître leur compétitivité.

Plan d’action gouvernemental en entrepreneuriat (PAGE)

Depuis 2017, le PAGE vise à mobiliser l’écosystème québécois pour encourager l’entrepreneuriat à l’échelle du Québec. La mobilisation est importante, notamment en mettant l’accent sur le référencement entre les différents acteurs de l’écosystème présents dans l’ensemble des régions. Depuis la mise en œuvre du plan, 31 des 34 mesures ont été instaurées.

Le PAGE a réussi à accompagner jusqu’à la création et au développement de leurs entreprises les entrepreneurs ayant l’intention d’entreprendre, et ce, partout au Québec. De plus, le PAGE est parvenu à faire reconnaître l’apport de l’entrepreneuriat jeunesse, féminin et de la diversité, à valoriser différentes formes d’entrepreneuriat ainsi qu’à assurer l’accès à différentes sources de financement.

Plan québécois en entrepreneuriat (PQE) 2022-2025

Lancé en mai 2022, le Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025 (PQE) est au cœur de la stratégie économique du Québec. Afin de valoriser les entrepreneurs et de mettre à leur disposition du soutien et des outils de qualité, le PQE fait appel à plus d’une trentaine d’organismes présents partout sur le territoire québécois. De plus, le travail de ces partenaires a pour mandat d’assurer ensemble un environnement d’affaires propice à la croissance de l’ensemble des entreprises du Québec.

Plan d’action gouvernemental en économie sociale (PAGES)

Les entreprises d’économie sociale sont présentes dans toutes les régions du Québec, tant dans les milieux urbains et ruraux qu’au sein des communautés des Premières Nations et inuites. En 2016, 64 % de ces entreprises étaient situées à l’extérieur des régions de Montréal et de la Capitale-Nationale.

De nombreuses collectivités et certains quartiers urbains sont aux prises avec des problèmes de dévitalisation et, dans plusieurs cas, d’exode des populations. Des groupes se mobilisent pour tenter de maintenir les services de proximité, mais également pour mettre en valeur les diverses ressources du milieu afin de favoriser l’activité économique et la création d’emplois. Les entreprises d’économie sociale sont ainsi largement sollicitées pour intervenir dans ces situations. Elles ont notamment développé des approches pour reprendre avec succès des activités délaissées par l’entrepreneuriat traditionnel.

Ces entreprises favorisent la prise en charge par le milieu de projets visant à répondre aux besoins des collectivités. Elles sont ainsi très ancrées localement et elles créent de la richesse au bénéfice de tous.

L'intervention gouvernementale en entrepreneuriat collectif vise à favoriser l'émergence et la croissance d'entreprises d'économie sociale répondant aux besoins des collectivités et aux enjeux sociétaux, à accroître la compétitivité des entreprises d'économie sociale par l'innovation et l'investissement dans leurs atouts et à faire connaître ce mode entrepreneurial.

Dans le cadre du PAGES 2020-2025, le gouvernement met en place des mesures pour soutenir les entreprises d'économie sociale afin de leur permettre de contribuer pleinement au développement socioéconomique du Québec et de ses collectivités. Entre autres, le gouvernement poursuit le soutien financier aux pôles régionaux d'économie sociale et à la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ) dans leur mandat de soutien au développement de l'entrepreneuriat collectif.

Espaces régionaux d'accélération et de croissance (ERAC)

Les ERAC sont des lieux de convergence qui facilitent la concertation, la collaboration et la communication entre les acteurs socioéconomiques d'une même région. Les 18 ERAC présents dans toutes les régions du Québec ont pour objectifs de mieux accompagner les entreprises ainsi que d'optimiser les façons de faire afin de résoudre les problèmes rencontrés. Les ERAC visent à dynamiser et à propulser les entreprises en favorisant l'innovation et les meilleures pratiques d'affaires, en les orientant vers des services d'accompagnement spécialisés et d'accélération d'affaires et en leur offrant des outils afin qu'elles puissent mieux performer, innover, accroître leur compétitivité et contribuer au dynamisme de leur région.

Achat et production à l'échelle locale

L'achat local est un comportement qui allie à la fois une préoccupation pour le développement durable de la société québécoise, l'essor économique des régions et l'autonomie dans l'approvisionnement de certains produits clés, comme des produits d'alimentation ou médicaux. L'intérêt témoigné par les Québécois pour l'achat local et solidaire a connu une forte augmentation depuis le printemps 2020. Il s'agit d'une solution, parmi d'autres, pour stimuler le dynamisme économique du Québec, et c'est une des voies que soutiendra le Ministère au cours des prochaines années, en particulier en faisant la promotion des produits québécois et en facilitant leur repérage.

Le Ministère s'assurera également de mettre de l'avant des mesures gouvernementales visant à appuyer les entreprises québécoises dans leurs efforts de production locale, notamment en transformant des ressources d'ici et en misant sur la production de produits stratégiques et à valeur ajoutée répondant aux besoins de la population. Le tout sera réalisé dans le respect des engagements pris dans les accords commerciaux auxquels le Québec s'est déclaré lié.

De plus, les marchés publics représentent une occasion de favoriser les retombées locales, notamment en privilégiant, lorsque possible, les fournisseurs locaux. Afin que les MO québécois contribuent à cet effort collectif, le Ministère les accompagnera pour tirer le maximum des avantages offerts. Il contribuera également à la sensibilisation des entreprises afin qu'elles se procurent davantage de biens auprès de fournisseurs locaux.

Actions ministérielles pour la relance économique postpandémie

Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME)

Le 31 mars 2020, dans le contexte d'une situation économique exceptionnelle et circonstancielle, le PAUPME a été mis en place afin de favoriser l'accès des entreprises à des capitaux. Le 1^{er} octobre 2020, le gouvernement a bonifié le PAUPME en y intégrant le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) afin de soutenir les entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités parce qu'elles sont visées par un ordre de fermeture. Le programme est géré par les 102 MRC et territoires équivalents. Il vise à soutenir les entreprises de tous les secteurs d'activité, y compris celles de l'économie sociale, qui sont dans un contexte de maintien, de consolidation ou de relance de leurs activités, qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19 et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$ pour leur fonds de roulement.

Priorités régionales

Par souci d'équité et d'efficacité, la relance économique doit être planifiée par les acteurs économiques régionaux puisque ceux-ci sont à même de déterminer les enjeux et les solutions propres à leurs spécificités régionales. C'est dans ce contexte que le mandat de priorisation régionale pour la relance économique a été confié aux ERAC, à l'exception de ceux de Montréal, de la Mauricie et de la Côte-Nord.

Des comités de réflexion et de priorisation ont été constitués dans les différentes régions du Québec, en collaboration avec les pôles d'économie sociale, les organisations régionales regroupant les préfets des différentes municipalités régionales de comté et les directions régionales du MEIE. Ces comités étaient coprésidés par les ministres responsables des régions.

L'exercice régional de réflexion et de priorisation s'est déroulé de mai à juillet 2020 et consistait en une consultation des organisations régionales et des acteurs du milieu pertinents (notamment les organisations de développement économique du territoire, les créneaux et les pôles d'excellence ou les grappes industrielles, les chambres de commerce, etc.) afin de déterminer trois priorités relatives à la relance économique ainsi que des projets structurants, mobilisateurs et innovants qui permettraient d'accélérer la relance économique.

Les priorités régionales, de même que les projets qui en découlent, doivent répondre aux critères suivants :

- S'inscrire dans des secteurs d'activité prioritaires pour la relance économique, soit ceux qui offrent des produits ou services et des activités :
 - qui répondent à des besoins essentiels ou urgents pour la population régionale, ou;
 - qui mettent de l'avant des compétences particulières reconnues d'une région;
 - qui permettent d'innover dans chacune des régions en respectant leurs spécificités.
- Répondre à des besoins d'accompagnement des entreprises et des organisations de ces secteurs d'activité afin de leur permettre de rebondir et de diminuer leurs vulnérabilités.
- Permettre de saisir des occasions régionales (de développement, d'investissement, etc.) qui émergent de l'état d'urgence sanitaire relatif à la pandémie de la COVID-19.

Relance des centres-villes

En raison de la pandémie de COVID-19 depuis mars 2020, la désertion des lieux de travail par les travailleurs du centre-ville et l'absence de touristes ont causé une baisse considérable de l'achalandage dans les commerces au détail, les hôtels et les restaurants des centres-villes.

Lors du Point sur la situation économique et financière de l'automne 2020, le gouvernement du Québec a annoncé une aide de 50 M\$ sur deux ans pour la relance des centres-villes de Montréal (40 M\$) et de Québec (10 M\$). Les villes doivent déposer au Ministère un plan de relance pour analyse et validation.

Par ailleurs, dans le Plan budgétaire 2021-2022, le gouvernement a également annoncé une aide de 25 M\$ pour la relance des centres-villes des autres régions du Québec.

Programmes d'aide financière appuyant des initiatives économiques régionales

Programme d'aide à l'entrepreneuriat (PAEN)

Le PAEN est un outil pour intervenir sur les déterminants à toutes les étapes de la vie de l'entreprise, soit le démarrage, la croissance, la consolidation, le transfert ou l'acquisition. Il permet de soutenir des organismes offrant des services spécialisés et complémentaires à ceux existants ainsi que des entreprises technologiques innovantes. Pour ce faire, le Ministère favorise le mentorat, l'entrepreneuriat collectif, l'entrepreneuriat féminin, l'entrepreneuriat de la diversité, l'intrapreneuriat, l'entrepreneuriat des clientèles ne répondant pas aux exigences des réseaux conventionnels de financement, l'entrepreneuriat technologique et le transfert d'entreprise.

Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation (PSO)

Le PSO a pour but de consolider le système d'innovation québécois et ses composantes, d'augmenter la compétitivité des entreprises et de la société par l'innovation ainsi que de favoriser l'utilisation optimale ou concertée des résultats de la recherche sur les plans économique, social, environnemental et culturel.

Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence (PADS)

Le programme a pour but de mobiliser et de concerter l'action des entreprises et des différents partenaires économiques du Ministère autour d'objectifs et de modes d'intervention communs pour favoriser le développement des secteurs stratégiques, des grappes industrielles, des ZI, des créneaux et des pôles d'excellence, ainsi que la mise en œuvre des orientations ministérielles.

Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR)

Par l'entremise de son programme FAIR, le Ministère vise à favoriser l'essor de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine grâce à la mise en place d'une économie dynamique et diversifiée.

Fonds Écoleader

Fonds Écoleader repose sur un réseau de 18 agents présents dans chaque région du Québec et sur une enveloppe de financement de 18,5 M\$. Piloté par le MEIE, le programme vise à rejoindre quelque 50 000 entreprises d'ici mars 2023 afin de les orienter et de les soutenir dans la réalisation de projets visant à implanter des pratiques écoresponsables ou des technologies propres.

Fonds locaux d'investissement (FLI)

Les FLI représentent le principal outil financier des MRC mis en place pour soutenir les entreprises de leur territoire. Chacun des 101 FLI¹ a été constitué à partir d'un prêt du gouvernement du Québec. Les FLI visent à stimuler l'entrepreneuriat local en favorisant l'accès aux capitaux pour le démarrage ou la croissance d'entreprises traditionnelles ou d'économie sociale et pour le soutien à la relève entrepreneuriale. Grâce aux FLI, les entreprises dont les objectifs s'inscrivent dans les orientations de la politique d'investissement de la MRC peuvent bénéficier d'une aide financière remboursable pouvant atteindre 150 000 \$. Les FLI permettent également d'accorder une aide financière sous forme de prêt à tout entrepreneur ou groupe d'entrepreneurs désireux d'acquérir une participation d'au moins 25 % de la valeur d'une entreprise existante ou de 25 % de la juste valeur de ses actifs en vue d'en prendre la relève.

¹ Montréal et Kativik n'ont plus de fonds local d'investissement depuis le remboursement de ceux-ci au gouvernement.

INTERVENTIONS DU MINISTÈRE DANS LE CADRE DES PRIORITÉS RÉGIONALES OVT

La Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires prévoit la publication d'une stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. On y trouve notamment les priorités de chaque région du Québec relativement à son développement social, économique et environnemental.

En février 2020, le gouvernement a présenté une version actualisée de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Le MEIE a analysé méthodiquement les nouvelles priorités économiques établies par les régions. Dans la section suivante, il propose des réponses propres à cette priorisation en lien avec sa mission, ses mandats et son offre de service qui est déployée dans l'ensemble des régions du Québec.

Le MEIE veillera, au cours des quatre prochaines années, à les clarifier, à les bonifier, le cas échéant, et à faciliter leur mise en œuvre. Il y parviendra notamment avec l'appui de ses directions territoriales (DT) et avec la collaboration des conférences administratives régionales (CAR), des tables économiques des CAR, des MO du gouvernement québécois ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux. Cette volonté fera l'objet d'une « action générale » dans la reddition de comptes du présent plan d'action dans le cadre du rapport annuel du MEIE.

Dans le cadre de l'accomplissement de sa mission, le Ministère travaille en accord avec les principes de l'OVT et de ses priorités. En effet, il déploie dans toutes les régions du Québec une offre de service globale qui contribue à leur essor économique, et ce, en lien avec les priorités économiques gouvernementales :

- déploiement du réseau AEQ;
- déploiement des mesures du PAGE/PQE et du PAGES;
- appui aux créneaux d'excellence de la démarche ACCORD;
- accompagnement des milieux dans l'élaboration de projets de ZI;
- accompagnement des milieux dans l'élaboration de projets de décontamination de terrains;
- accompagnement des partenaires et des milieux dans l'élaboration de projets stratégiques visant à soutenir et à accélérer la transformation numérique des entreprises;
- appui aux ERAC;
- déploiement d'actions visant la relance économique (PAUPME, priorités régionales, relance des centres-villes);
- déploiement des programmes visant le développement économique local et régional (PAEN, FAIR, PSO, PADS, Fonds Écoleader).

Le Ministère, avec l'action de ses DT ainsi que celle de ses partenaires, priorise des actions qui prennent en considération les besoins particuliers de chaque région. Le financement des actions du MEIE dans le cadre des priorités régionales spécifiques se fera grâce à ses programmes d'aide financière existants et pourrait faire l'objet, si nécessaire, de demandes budgétaires.

ACTIONS DU MEIE EN RÉPONSE AUX PRIORITÉS RÉGIONALES SPÉCIFIQUES OVT

01 – Bas-Saint-Laurent	
Priorités régionales spécifiques	Actions du MEIE
Priorité 3 : Agir pour un environnement sain et une vie de qualité.	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer l'action du Fonds Écoleader.
Priorité 4 : Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés.	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.
Priorité 6 : Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines distinctifs tels le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe et les énergies vertes et renouvelables.	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la croissance des secteurs caractéristiques du territoire tels que l'agriculture, la forêt, l'acériculture, le maritime, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables par des filières porteuses, en appuyant les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit Écoconstruction, Acériculture, Ressources, sciences et technologies marines, ainsi que Tourbe et agroenvironnement. • Participer à la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent. Concrétiser les projets issus de la réflexion stratégique dans le cadre des travaux de la table grâce à une entente spécifique.

02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	
Priorités régionales spécifiques	Actions du MEIE
Priorité 2 : Transports – Assurer la pérennité des chemins multiusages; maximiser le potentiel ferroviaire; optimiser les installations portuaires; compléter l'autoroute Alma–La Baie; développer le potentiel aéroportuaire; assurer une meilleure connexion entre la région et le territoire du Plan Nord.	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les intervenants régionaux et locaux dans la mise en œuvre du plan de développement de la zone industrialo-portuaire (zone IP) de Saguenay.
Priorité 3 : Assurer le développement des communautés – Soutenir les municipalités dans leurs efforts de diversification des revenus; la lutte contre la pauvreté, l'inclusion sociale et la participation citoyenne; les initiatives de développement et de maintien d'environnements favorables à la qualité de vie des citoyens; l'économie sociale et solidaire; le développement culturel; les efforts de prévention de l'abandon scolaire; l'adaptation des mesures et des services à la réalité culturelle des Premières Nations dans l'offre de service liée au développement social.	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer le Pôle d'économie sociale du Saguenay–Lac-Saint-Jean et le point de service régional de la CDRQ dans le cadre du PAGES.
Priorité 5 : Agriculture et agroalimentaire – Diversifier les productions et la transformation pour établir de nouveaux marchés et créneaux; soutenir l'innovation,	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir l'appui au développement du créneau d'excellence AgroBoréal, qui vise à ce que la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean soit reconnue

la recherche et le développement et soutenir les efforts de commercialisation des produits de la région.	à titre de leader national dans le développement durable de filières boréales compétitives.
Priorité 7 : Aluminium – Assurer la pérennité et le développement des projets majeurs; mettre en place les conditions favorables aux projets de deuxième et troisième transformation de l’aluminium et à la croissance des équipementiers; soutenir les activités de recherche et de développement.	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le déploiement de la Stratégie québécoise de développement de l’aluminium 2015-2025, qui vise principalement à doubler la transformation d’aluminium sur dix ans ainsi qu’à faire en sorte que les équipementiers et les fournisseurs spécialisés du Québec réalisent d’importantes percées sur les marchés d’exportation et qu’ils soient pleinement intégrés aux chaînes de valeur mondiales. • Maintenir l’appui au développement du créneau d’excellence Transformation de l’aluminium.
Priorité 9 : Relancer l’industrie de la fourrure nordique.	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l’appui pour le maintien d’une ressource de coordination afin de soutenir la mobilisation et le déploiement du plan d’action de la filière de la fourrure nordique.
Priorité 10 : Entrepreneuriat – Promouvoir la culture entrepreneuriale; favoriser la relève entrepreneuriale et le transfert d’entreprise et diffuser des outils élaborés pour soutenir la diversification et la croissance des petites et moyennes entreprises.	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les efforts pour promouvoir l’entrepreneuriat et le transfert d’entreprise avec le déploiement des actions présentées dans le PAGE et le PQE. • Soutenir le Centre de transfert des entreprises du Québec (CTEQ), qui a pour mission de répondre à l’enjeu important que représente la relève des dirigeants.
Priorité 12 : Tourisme – Consolider, structurer et organiser l’offre touristique régionale; réaliser la promotion concertée auprès de la clientèle extrarégionale; maintenir et améliorer les infrastructures récréotouristiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir l’appui au développement du créneau d’excellence de la démarche ACCORD Tourisme d’aventure et écotourisme. •

03 – Capitale-Nationale	
Priorités régionales spécifiques	Actions du MEIE
Priorité 1 : Assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l’accroissement de l’offre et à l’accessibilité des produits agricoles et agroalimentaires de la région aux consommateurs par l’appui au créneau d’excellence de la démarche ACCORD Aliments santé.
Priorité 6 : Catalyser l’économie circulaire régionale.	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer l’action du Fonds Écoleader.

04 – Mauricie	
Priorités régionales spécifiques	Actions du MEIE
Priorité 4 : Soutenir la vitalité de l'écosystème économique.	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD Conception et fabrication de machines et Design d'ameublement. • Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI et de décontamination de terrains, notamment avec les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan. • Accompagner les milieux dans la mesure de soutien pour la revitalisation de leurs centres-villes, notamment avec les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan. • Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.
Priorité 6 : Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer l'action du Fonds Écoleader.

05 – Estrie	
Priorités régionales spécifiques	Actions du MEIE
Priorités 2 et 3 : Soutenir les entreprises estriennes dans leurs efforts pour maintenir et améliorer leur valeur ajoutée et leur prospérité. Mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser l'attraction d'entreprises.	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer le pôle et les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD de la région : SAGE-Innovation, Vallée des Élastomères, Transformation du bois d'apparence et composite, Technologies propres (CETP) ainsi qu'Industrie des systèmes électroniques du Québec.
Priorités 9 et 11 : Augmenter le niveau de connaissance dans les entreprises et les organisations contribuant au développement de l'Estrie. Favoriser l'expression d'une culture entrepreneuriale forte.	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les milieux dans le développement des projets des ZI et de décontamination de terrains, notamment avec les villes de Sherbrooke et de Magog. • Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental. • Stimuler l'entrepreneuriat dans la région de l'Estrie par l'entremise du PAEN.

06 – Montréal	
Priorités régionales spécifiques	Actions du MEIE
Priorité 1 : Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et toutes les politiques du gouvernement du Québec ayant des répercussions sur la métropole.	<p>Prévue par l'entente-cadre Réflexe Montréal, la planification économique conjointe élaborée par le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établit une vision commune pour le développement économique de la métropole du Québec et un cadre d'arrimage de leurs interventions. Dans ce cadre, le MEIE a l'intention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de contribuer à la mise en œuvre des actions issues du plan économique conjoint; • de s'assurer que les initiatives et les programmes proposés par la Ville dans le cadre du plan économique conjoint sont conformes aux principes directeurs de l'entente; • d'accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI et de décontamination de terrains; • d'accompagner les projets priorités pour la relance par la Ville et les partenaires économiques.
Priorité 3 : Favoriser l'essor des entreprises montréalaises.	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer des initiatives de préparation des projets de ZI et veiller à associer les entreprises pertinentes à ces initiatives. • Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.
Priorité 10 : Accélérer l'essor de l'Est.	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir financièrement le projet de décontamination, de réaménagement et de revalorisation de l'Est de Montréal par l'entremise d'une enveloppe de 100 M\$. • Veiller à la coordination des actions des partenaires pour la mise en œuvre des projets visant le développement économique de l'Est de Montréal, notamment par l'entremise de la Table économique de la Conférence administrative régionale.

07 – Outaouais	
Priorités régionales spécifiques	Actions du MEIE
<p>Priorité 1 : Rattraper le retard historique de la région en santé et services sociaux, en éducation et en matière de développement économique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer le créneau d'excellence de la démarche ACCORD Collectif Bois. • Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI et de décontamination de terrains, en particulier soutenir la Ville de Gatineau dans le cadre de projets de décontamination et de ZI Connexité. • Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental. • Le MEIE, par l'entremise de sa DT, veillera, au cours des deux prochaines années, à faciliter la mise en œuvre des projets de relance issus de la consultation régionale post-COVID. Il y parviendra avec la collaboration de la table économique de la CAR. • Accompagner les projets de relance régionaux.

08 – Abitibi-Témiscamingue	
Priorités régionales spécifiques	Actions du MEIE
<p>Priorité 5 : Consolider et diversifier les filières agricoles, forestières, minières, touristiques et d'avenir au sein de l'économie régionale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer le pôle d'excellence Techno-mines souterraines de la démarche ACCORD. Le Groupe MISA (mines, innovations, solutions, applications) a pour mission d'assurer la mise en œuvre du plan d'action du pôle. • Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI et de décontamination de terrains. • Appuyer le Centre technologique des résidus industriels (CTRI) concernant un projet de développement des capacités de recherche et d'innovation en matière d'exploitation des métaux stratégiques, pour la période 2018-2023. • Veiller à faciliter la mise en œuvre des projets de relance issus de la consultation régionale post-COVID. Il y parviendra avec la collaboration de la table économique de la CAR. • Soutien aux partenaires et aux projets désignés dans le cadre du PAGES.

09 – Côte-Nord	
Priorités régionales spécifiques	Actions du MEIE
Priorité 1 : Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique.	<ul style="list-style-type: none"> Clarifier, bonifier – le cas échéant – la mise en œuvre de cette priorité. À cet effet, le MEIE travaillera en collaboration avec la CAR et les partenaires locaux et régionaux.
Priorité 3 : Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord.	<ul style="list-style-type: none"> Maximiser le développement économique par l'appui aux projets de développement, d'infrastructures et de projets visant la diversification économique régionale. Appuyer le créneau d'excellence de la démarche ACCORD Ressources, sciences et technologies marines. Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI et de décontamination de terrains sur le territoire de la Côte-Nord.
Priorité 4 : Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs.	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif. Le Pôle d'économie sociale de la Côte-Nord et le point de service régional de la CDRQ pourront donc, en collaboration avec la direction territoriale du MEIE, aider la région dans cette priorité.

10 – Nord-du-Québec	
Priorités régionales spécifiques	Actions du MEIE
Priorité 2 : Soutenir le développement et la diversification économique.	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer le créneau d'excellence de la démarche ACCORD Tourisme nordique. Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI dans la région du Nord-du-Québec.

11b – Îles-de-la-Madeleine	
Priorités régionales spécifiques	Actions du MEIE
Priorité 1 : Renforcer la tendance démographique.	<ul style="list-style-type: none"> Agir en stimulant la fibre entrepreneuriale avec le déploiement des mesures du PAGE et du PQE afin de créer de nouvelles entreprises madeleinoises et de maintenir les emplois. Mettre en place les conditions facilitantes pour soutenir le développement économique local et régional, notamment par le développement de l'entrepreneuriat. Pour ce faire, les Îles-de-la-Madeleine disposent du FAIR.

	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.
Priorité 3 : Consolider et diversifier notre économie.	<ul style="list-style-type: none"> • Financer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD et appuyer les projets des entreprises par l'entremise du PADS qui contribuent à stimuler le développement économique de la région.
Priorité 4 : Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer l'action du Fonds Écoleader.

12 – Chaudière-Appalaches	
Priorités régionales spécifiques	Actions du MEIE
Priorité 10 : Placer l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur du développement économique de la région de Chaudière-Appalaches.	<ul style="list-style-type: none"> • Accentuer les liens entre les entreprises et les centres de recherche en vue d'accroître l'innovation au sein des entreprises et poursuivre le développement d'une culture entrepreneuriale. • Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD de la région. • Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de zones d'innovation et de décontamination de terrains. • Agir avec les acteurs locaux et régionaux par l'intermédiaire de Développement PME Chaudière-Appalaches. • Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.

13 – Laval	
Priorités régionales spécifiques	Actions du MEIE
Priorité 1: Réaménager les quartiers, stimuler la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine.	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer financièrement les projets de décontamination. • Encourager la concertation des différents partenaires pour la mise en place d'une vision commune de revalorisation des espaces.
Priorité 8 : Déployer un pôle d'innovation au centre-ville.	<ul style="list-style-type: none"> • Positionner Laval comme une référence en matière de déploiement d'un centre-ville innovant. • Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI et de décontamination de terrains à Laval.

	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la Ville dans l'adoption de son Plan d'intégration et d'adaptation des ressources (PIAR), conformément aux attentes AEQ. Suivi du plan, réponses aux questions et participation aux rencontres du comité consultatif. La DT fait partie du comité consultatif AEQ de Laval. • Suivre l'avancement des projets soumis dans le cadre des priorités de relance économique. • Soutenir la Ville de Laval et les différents organismes locaux dans la mise en œuvre des projets de développement économique par l'entremise du PADS. • Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental. • Accompagner la Ville dans l'élaboration et la mise en œuvre de son plan d'action visant la relance du centre-ville.
--	---

14 – Lanaudière	
Priorités régionales spécifiques	Actions du MEIE
<p>Priorité 1 : Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique.</p>	<p>Accentuer les liens entre les entreprises et les partenaires économiques régionaux en vue de stimuler et de soutenir les occasions d'accroître l'innovation, la recherche et développement ainsi que le développement et la création d'entreprises, dans la poursuite de l'enrichissement d'une culture entrepreneuriale. Pour ce faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • appuyer dans la région deux créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit Design d'ameublement et Alliance Métal Québec; • accompagner les milieux dans le déploiement de projets structurants en lien avec l'OTN; • accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI et de décontamination de terrains; • soutenir l'ERAC (qui intègre également la Table d'action en entrepreneuriat) afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.
<p>Priorité 3 : Soutenir la relève d'entreprises.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer le CTEQ.
<p>Priorité 4 : Soutenir le développement de l'économie circulaire et de la saine gestion des matières résiduelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer l'action du Fonds Écoleader. • Accompagner les milieux et les appuyer financièrement dans l'élaboration de projets de décontamination de terrains, notamment avec la Ville de L'Assomption.

15 – Laurentides	
Priorités régionales spécifiques	Actions du MEIE
<p>Priorité 1 : Assurer la prospérité économique des Laurentides dans une approche de développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer dans la région deux créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit Signature Bois Laurentides et Tourisme de villégiature quatre saisons, ainsi que des projets associés. • Appuyer l'action du Fonds Écoleader. • Soutenir l'écosystème de recherche et d'innovation des Laurentides par l'intermédiaire du PSO, ce qui inclut les centres collégiaux de transfert technologique (CCTT) de la région. • Le MEIE, par l'entremise de sa direction territoriale, veillera à faciliter la mise en œuvre des projets de relance. Il y parviendra avec la collaboration de la table économique de la CAR.

16 – Montérégie	
Priorités régionales spécifiques	Actions du MEIE
<p>Priorité 3 : Créer la richesse par l'économie et l'innovation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les pôles et créneaux d'excellence : Matériaux textiles techniques, Réseau de la transformation métallique du Québec, TransformAction, Pôle d'excellence de l'industrie des systèmes électroniques du Québec ainsi que Pôle d'excellence québécois en transport terrestre. • Accompagner les milieux, dont l'agglomération de Longueuil, dans l'élaboration de projets de zones d'innovation dans la présentation de son projet en intelligence numérique industrielle. En effet, à la suite de la non-désignation comme zone d'innovation, accompagnement pour la réalisation du projet d'innovation Groupe de partenariats d'affaires (GPA). • Accompagner l'organisme délégué de la Ville de Longueuil, Développement économique Longueuil, dans le cadre de la création du réseau AEQ. • Appuyer la Ville de Longueuil dans le cadre de la relance de son centre-ville. • Accompagner les milieux, dont la Ville de Longueuil, dans l'élaboration des projets de décontamination de terrains dans le cadre de l'entente de décontamination pour le projet de décontamination, de réaménagement, de revalorisation ou de mise à niveau de terrains.

	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.
Priorité 4 : Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale.	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer le CTEQ, qui soutient les repreneurs et les cédants dans le processus de transfert d'entreprise. Le CTEQ, présent dans toutes les régions du Québec, a pour mission de répondre à l'enjeu important que représente la relève des dirigeants.

17 – Centre-du-Québec	
Priorités régionales spécifiques	Actions du MEIE
Priorité 1 : Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales.	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les créneaux d'excellence suivants : Meubles et bois ouvré, Matériaux textiles techniques, en collaboration avec les régions de la Montérégie et de Chaudière-Appalaches, et Conception et fabrication de machines, et ce, en collaboration avec la Mauricie. • Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de zones d'innovation et de décontamination de terrains. • Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.

ACTIONS PRÉVUES DE DÉCENTRALISATION, DE DÉLÉGATION ET DE RÉGIONALISATION

Le Ministère est présent dans les régions du Québec par l'entremise de ses DT. Il travaille en concertation avec les instances locales afin de soutenir les clientèles dans leurs besoins particuliers liés au développement des affaires. Il poursuivra ainsi son appui aux organismes ou aux initiatives qui ont des retombées importantes dans le développement des régions, dont les créneaux et les pôles d'excellence ainsi que les projets de zones d'innovation, les CCTT et les pôles régionaux d'économie sociale.

Dans ce contexte, les ERAC et le réseau AEQ joueront un rôle crucial afin d'assurer une cohésion des efforts des différents acteurs de l'écosystème régional et des entreprises visant à soutenir les économies des régions afin d'augmenter la compétitivité des entreprises (innovation et productivité). Le Ministère, en coordination avec ses DT, poursuivra sa participation aux CAR, aux tables économiques des CAR ainsi qu'à la Table gouvernementale aux affaires territoriales pour analyser les propositions soumises par les territoires en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation.

CONCLUSION

Le présent plan d'action décrit l'offre du MEIE qui est déployée afin de soutenir le développement économique de toutes les régions du Québec.

Ce document décrit également les actions qui sont poursuivies ou entreprises par les DT du MEIE afin de répondre précisément aux nouvelles priorités établies par les 18 régions dans la version actualisée de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. On constate ainsi que le MEIE, notamment par l'entremise de ses DT, continue de miser sur une concertation et une étroite collaboration avec les acteurs des milieux économiques et politiques locaux et régionaux afin que ses actions soient fructueuses partout au Québec.

